



Snes-FSU - Section académique de Bordeaux - 22/05/2023

Sommaire

- [Epreuves de spécialités : Quel bilan de la session 2023 ?](#)
- [EAF : 16 textes en voie générale, 9 en voie technologique !](#)
- [BTS 2023 : Le SNES-FSU Bordeaux vous consulte](#)

Epreuves de spécialités : Quel bilan de la session 2023 ?

Rappel de quelques engagements de l'administration :

- Les lots de copies devaient comporter un seul des deux sujets (J1 ou J2)
- Recueil des informations de connexion sur Santorin : la DEC a assuré qu'« aucune donnée personnelle n'est recueillie ». La surveillance devait se limiter à l'avancée des corrections puis une prise de contact avec les collègues sans connexion depuis le téléchargement des copies, à 48h du délai imparti pour la correction.
- Pour accéder au compte-rendu complet de l'audience sur les examens du 5 décembre : <https://bordeaux.snes.edu/Compte-rendu-Audience-DEC-Decembre-2022.html>

Points portés à la connaissance du SNES-FSU académique à l'issue des épreuves

- Des collègues ont effectivement été contacté·e·s par courriel et téléphone à 48h de la fin des corrections.
- Le délai de correction a été réduit de 4h (au moins dans certaines matières) par le passage de 18h à 14h le 5 avril pour la fin des corrections.
- Des lots de copies ont été verrouillés alors que les collègues souhaitaient encore apporter des modifications.
- Les copies, visibles par les élèves, peuvent apparaître sans annotation, avec la seule mention de l'appréciation générale puis avec les annotations rétablies suite à une demande à la DEC.
- HLP : les réunions d'harmonisation ont été particulièrement chaotiques suite à des envois de mails multiples et à la tentative des inspections de faire corriger des copies test dans leur intégralité par les collègues de Lettres et de Philosophie alors que l'évaluation distingue les deux disciplines.

Afin de porter au mieux votre parole lors du bilan de la session avec la DEC, le SNES-FSU de Bordeaux attend vos témoignages sur ces points et sur d'autres qui vous ont semblé problématiques. ECE, épreuves orales ou épreuves pratiques, demi-journées de décharge pour correction, sont aussi des sujets sur lesquels vous pouvez témoigner.

Le bac Blanquer : des professeur·e·s dépossédé·e·s de leur évaluation

- Les consignes de correction parfois données (un signe sur chaque page mais des annotations limitées) sont contraires au sens que les professeur·e·s donnent à

l'évaluation.

- L'harmonisation statistique des notes : sans respect, sans équité. Ces « harmonisations de masse » effacent le principe de la souveraineté du jury. Elles disqualifient le travail à la fois pédagogique et collégial d'harmonisation des notes au profit d'une opération purement statistique, pour masquer de manière globale les iniquités introduites par la nouvelle organisation du bac elle-même.
<https://www.snes.edu/article/bac-2023-harmoniser-nest-pas-cliquer>
- Le secteur lycée national est demandeur des tableaux de notes de spécialités pour établir des statistiques. N'hésitez pas à transmettre ceux de vos établissements.

Oraux de second groupe : le grand bazar

D'une discipline à l'autre les épreuves de second groupe ne sont pas définies de la même manière portant tantôt sur l'ensemble du programme, tantôt sur le programme limitatif de l'écrit, parfois même sur l'objet d'étude traité à l'écrit. Cela introduit de nouvelles iniquités.

Les épreuves de spécialité, et après ?

C'est la première fois que les épreuves ont lieu au mois de mars. Quel est l'impact sur la mobilisation des élèves de terminale de ces épreuves passées si tôt dans l'année, de la connaissance des notes dès le mois d'avril ? N'hésitez pas à nous faire part de vos retours.

Le lycée et le bac Blanquer restent à combattre. Le SNES-FSU se mobilise pour demander un autre lycée, porteur de ses valeurs, partagées avec la majorité des collègues, et dans l'intérêt des élèves. <https://www.snes.edu/article/un-autre-lycee-est-possible-lappel-du-snes-fsu-pour-le-lycee/>

Pour tout témoignage ou question : lycees@bordeaux.snes.edu

EAF : 16 textes en voie générale, 9 en voie technologique !

Depuis le mois d'octobre, le SNES-FSU, convaincu que cette demande d'aménagement pérenne de l'examen correspond aux attentes des professeur-es de Lettres en lycée, demande la limitation à 16 et 9 du nombre de textes figurant sur les récapitulatifs des élèves.

Au moment où les récapitulatifs doivent être transmis par la voie hiérarchique, comment se positionner face au silence opposé à des revendications légitimes, face aux éventuelles injonctions des inspecteurs et inspectrices ?

La note de service du 23 juillet 2020 évoque une "mention expliquant et justifiant l'anomalie" lorsque le récapitulatif ne comporte pas le nombre de textes attendus (respectivement 20 en voie générale et 12 en voie technologique).

Le SNES-FSU vous invite à maintenir autant que faire se peut une position d'équipe au sein des établissements.

Partout où cela est possible, **ne porter aucune mention particulière sur le récapitulatif paraît préférable**. Toutefois, les collègues qui souhaiteraient se justifier ou seraient appelés à le faire **peuvent s'inspirer des formulations suivantes** :

- *"Compte tenu des contraintes des programmes et de l'année scolaire, ce récapitulatif présente X textes. Merci aux jurys de bien vouloir ne pas en tenir rigueur aux élèves."*
- *"Le déroulement de second semestre (mobilisation sociale, épreuves de bac en mars, fériés en mai) a réduit le nombre de séances. L'équipe de lettres du lycée... n'a pas été en mesure de préparer le nombre de textes attendus. Merci aux jurys de bien vouloir ne pas en tenir rigueur aux élèves."*

La participation du plus grand nombre de collègues à l'enquête BTS que le SNES-FSU Bordeaux vous propose est importante. Merci de bien vouloir la renseigner si vous enseignez en BTS ou de la transmettre à un ou une collègue de BTS. Plus il y aura de réponses, plus nous pourrons croiser les informations sur la situation des BTS production et service dans l'académie de Bordeaux.

Voici le lien pour répondre à notre enquête : [BTS 2023 - Le SNES-FSU Bordeaux vous consulte](#)

Si les effectifs de BTS en formation initiale sont en baisse nationalement en 2021 (-5,7%) et 2022 (-10%), cette réalité recouvre des situations variées : une baisse souvent plus importante pour les BTS production (-40 % pour le BTS CPI en 2021!) mais aussi des différences territoriales importantes. Les programmes, les évaluations (extension du CCF) les publics... sont aussi en pleine mutation.

Les causes sont multiples : assèchement de la filière STI2D, quotas imposés avec des viviers de bac pro insuffisants, concurrence de l'alternance sous statut privé hors contrat (60 % des alternants), BUT absorbant les licences pro... Elles entraînent des modifications de conditions de travail, de niveau....

Pourtant les BTS sont plébiscités par le milieu professionnel et par nombre d'élèves recherchant des études courtes. Ils constituent une voie importante de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de valorisation sociale. Pour mieux les défendre, il nous faut mieux connaître l'évolution actuelle sur le terrain.

C'est pourquoi nous te remercions grandement pour ta participation que ce soit en répondant à cette enquête ou en la transmettant à tes collègues.

Stéphane Wittorski,
Secteur voie technologique
voie.technologique@bordeaux.snes.edu

Adhérer au SNES-FSU

SNES-FSU section académique de Bordeaux

Permanence générale du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | s3bor@snes.edu

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux